



Inland Revenue
Te Tari Taake

L'expérience de la Nouvelle-Zélande

La TPS et l'économie des plateformes

Ben Smith, Service des impôts

Janvier 2026



Les règles relatives aux fournisseurs réputés sont entrées en vigueur le 1er avril 2024.

Elles s'appliquent à des activités spécifiques de l'économie des plateformes

Fournisseur réputé

Les opérateurs de places de marché sont considérés comme les fournisseurs des services suivants, fournis par les fournisseurs sous-jacents via une place de marché électronique :

- covoiturage et livraison de repas et de boissons (services de transport)
- location de courte durée.

Dispositifs de retrait

Certains fournisseurs sous-jacents de grande envergure, enregistrés à la TPS, peuvent choisir de rester responsables de leurs propres obligations en matière de TPS.

Programme de crédit à taux fixe

Les fournisseurs sous-jacents non inscrits à la TPS recevront un crédit forfaitaire de 8,5 % afin d'éviter une surimposition de leurs fournitures.

Le crédit à taux fixe comportait des compromis.

Cela a introduit de la complexité, mais a contribué à atténuer les coûts de mise en conformité.

Frais

- **Complexité** accrue pour les opérateurs de plateforme.
- Difficultés lorsque **plusieurs parties** sont impliquées dans la fourniture de logements locatifs de courte durée (par exemple, les gestionnaires immobiliers et les hôtes).



En définitive , Le gouvernement a décidé de poursuivre la mise en œuvre du programme de crédit à taux fixe.

Avantages

- Réduction des incitations à **l'inscription volontaire à la TPS** pour la plupart des fournisseurs sous-jacents.
- Nous avons évité **la surimposition** en accordant aux petits fournisseurs un crédit de taxe sur les intrants indirect.
- **Avantage administratif** mineur pour le service des impôts.

Consultation, loi, mise en œuvre, corrections

Ce qu'il a fallu pour que les changements fonctionnent

2022

- Document de discussion (mars)
- Décisions gouvernementales (juillet)
- Projet de loi et commission spéciale (à partir de septembre)

2024

- Correctifs techniques pour le secteur de l'hébergement (mars)
- Les plateformes mettent en œuvre des changements
- Les règles entrent en vigueur (avril)

2023

- Loi promulguée (mars)
- Campagne électorale : L'opposition a évoqué l'abrogation de la loi pendant la campagne
- Changement de gouvernement (décembre)

Engagement avec les plateformes

Ce qui a fonctionné et ce que nous avons appris

Ce qui s'est passé

- Beaucoup d'énergie a été déployée pour s'opposer à ces changements.
- Les contributions techniques constructives sont arrivées bien plus tard.
- Des corrections et des clarifications restaient nécessaires.

Ce que nous ferions la prochaine fois

- Organiser en amont des ateliers techniques avec les équipes fiscales des plateformes concernées.
- Soyez clair dès le départ : qu'est-ce qui est politiquement fixe et qu'est-ce qui peut influencer les détails grâce aux retours d'information ?
- Publier les échéanciers et les délais minimaux pour les modifications du système.



Les choix politiques étaient essentiellement d'ordre politique, et une coopération technique précoce améliore la faisabilité.



Inland Revenue
Te Tari Taake



Inland Revenue
Te Tari Taake

Merci